

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 03 avril 2010

Sous la présidence de M. RIGAL Christian

Etaient présents : ROUQUETTE Christian, MARTY Jean-Pierre, VIGUIER Serge, OULES Elisabeth, MAFFRE Jérôme, ALIES Cédric, OULES Thierry, BLOY Xavier, GALAND Georges, VIALA Lionel, GOUT Grace, SEGUIER Daniel et AZAIS Alain.

Etait absent : Guy MAFFRE

Secrétaire de séance : Elisabeth OULES.

Vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2009

COMMUNE :

Excédent (2008) : Fonctionnement : 336 627,45 € , Investissement : 485 440,03 €

Dépenses 2009

Fonctionnement : 780 977,37 €

Investissement : 207 743,07 €

Recettes 2009

Fonctionnement : 623 321,81 €

Investissement : 109 286,56 €

Un excédent de fonctionnement de : 178 971,89 €

Un excédent d'investissement de : 386 983,52 €

EAU-ASSAINISSEMENT

Excédent (2008) : Fonctionnement : 59 672,94.€ , Déficit d'Investissement : -627 942,30 €

Dépenses 2009

Fonctionnement : 120 901,79 €

Investissement : 1 123 240,34 €

Recettes 2009

Fonctionnement : 101625,48 €

Investissement : 1 792 181,49 €

Un excédent d'exploitation de : 40 396,63 €

Un déficit d'investissement de : 40 998,85 €

POMPES FUNEBRES

Un excédent d'exploitation de : 2 563,01 €

C.C.A.S

Un excédent d'exploitation de : 2 570,10 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs et Comptes de Gestion 2009 pour les 4 budgets.

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 03 avril 2010

Vote des 3 taxes locales

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales pour l'année 2010 et adopte l'état ci-dessous :

	Base 2010	Taux 2010	Produit fiscal 2010
Taxe habitation	699 900 €	8.16 %	57 112 €
Taxe foncière	733 600 €	13.06 %	95 808 €
Foncier non bâti	56 200 €	48.96 %	27 516€
Total	1 489 700 €		180 436 €

Vote des Budgets primitifs 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le budget COMMUNE proposé qui s'équilibre de la façon suivante :

- Recettes et Dépenses de Fonctionnement : **949 838,00 €**
- Recettes et Dépenses d'Investissement : **746 436,00 €**

VOTE le budget EAU/ASSAINISSEMENT proposé qui s'équilibre de la façon suivante :

- Recettes et Dépenses de Fonctionnement : **151 641,00 €**
- Recettes et Dépenses d'Investissement : **1 813 106,00.€**

VOTE le budget POMPES FUNEBRES proposé qui s'équilibre de la façon suivante :

- Recettes et Dépenses de Fonctionnement : **5 063,00 €**

VOTE le budget CCAS proposé qui s'équilibre de la façon suivante :

- Recettes et Dépenses de Fonctionnement : **2 570,00 €**

Subventions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté les subventions aux diverses associations.

Les subventions sont versées aux associations qui fournissent un bilan comptable.

Informations diverses

le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'achat d'un terrain situé à Biot, cadastré section K n° 305, appartenant à MARAVAL Vincent, pour la somme de 120 000 €. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches auprès du notaire.

Séance levée à 13 h 00